

Commune de Mougins

Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2014

MOTION relative à la reprise des travaux sur la ligne Cannes Grasse

**LES TRAVAUX SUR LA LIGNE GRASSE-CANNES-VINTIMILLE DOIVENT SE
POURSUIVRE SANS DELAI**

RFF a décidé, sans concertation, d'arrêter les travaux lancés visant à augmenter la capacité de la ligne ferroviaire Grasse-Cannes-Vintimille.

Comme nous l'avons rappelé au Préfet, à RFF et à la SNCF, lors d'une réunion du comité de pilotage des financeurs réuni en urgence et à notre demande, le 26 novembre, ces travaux inscrits au CPER 2007-2013, financés avec le concours des collectivités locales ont déjà été reportés à deux reprises. La livraison prévue en mars 2013 a d'abord été reportée à mars 2015, puis à décembre 2015.

Aujourd'hui, alors que les travaux étaient engagés, les entreprises installées (elles le sont encore à ce jour), RFF a décidé sans concertation de les suspendre pour deux ans.

Aucun élu, aucun usager ne peut comprendre ni accepter cette situation et ce gaspillage d'argent public. (Le surcoût de la suspension est évalué par RFF à 5 millions d'euros pour 37 millions d'euros de travaux).

Surtout, le million d'habitants de la bande côtière azurée se voit privé encore pour longtemps de la seule alternative possible à la voiture.

Le littoral est saturé, pris dans des encombrements permanents pour un coût social, économique et environnemental considérable, de moins en moins supportable.

Les usagers n'ont d'autre alternative que le train pour sécuriser leurs déplacements. Le cadencement à la demi-heure sur le segment Grasse-Cannes conditionne celui au quart d'heure sur la partie Cannes-Vintimille de la ligne.

C'est vital pour la Côte d'Azur qui est la deuxième région de France pour les déplacements ferroviaires après la région parisienne.

Les élus, la population sont prêts à se mobiliser pour obtenir la continuation des travaux entrepris.

Aussi, le Conseil municipal exige que RFF revoie dans l'urgence sa position et le dispositif qui permettra la livraison au plus tôt des adaptations de la ligne indispensables au cadencement.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la présente motion

Voté à l'unanimité